

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 A MILHARS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	32	35

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, M. Jean-Pierre Vernhes, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Patricia Marty pouvoir à M. Patrick Delaume ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Sarah Turquety pouvoir à Delphine Pinczon Du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, Mme Stéphanie Chabbal, M. Benoît Ourliac, Mme Geneviève Pellat.

D92-2026 Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Comité de Programmation LEADER

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le programme européen LEADER 2023-2027 ;
- Vu la demande formulée par le Groupe d'Action Locale compétent ;
- Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes de désigner ses représentants au sein du Comité de Programmation ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

DÉSIGNE :

- Titulaire : Monsieur Jérôme FLAMENT
- Suppléante : Madame Sylvie GRAVIER

pour représenter la Communauté de Communes du Cordais et du Causse au sein du
Comité de Programmation LEADER ;
AUTORISE le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente
délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT